

local   
energy

du solaire pour tous

modèle RCP



## L'ÉNERGIE SOLAIRE CHEZ VOUS

Votre propriétaire a décidé de participer activement à la transition énergétique en choisissant une installation de production d'énergie solaire apposée sur le toit de votre bâtiment. Il a choisi d'en faire bénéficier tous les habitants de l'immeuble.

L'installation photovoltaïque vous permettra de **consommer l'électricité produite sur votre toit** durant la journée. Lorsque votre installation ne produit pas d'énergie, le soir ou lorsque le ciel est couvert, le réseau public prend le relais pour vous fournir de l'électricité. Vous serez **en permanence** alimentés selon vos besoins.



### COMMENT FONCTIONNE LE PHOTOVOLTAÏQUE ?



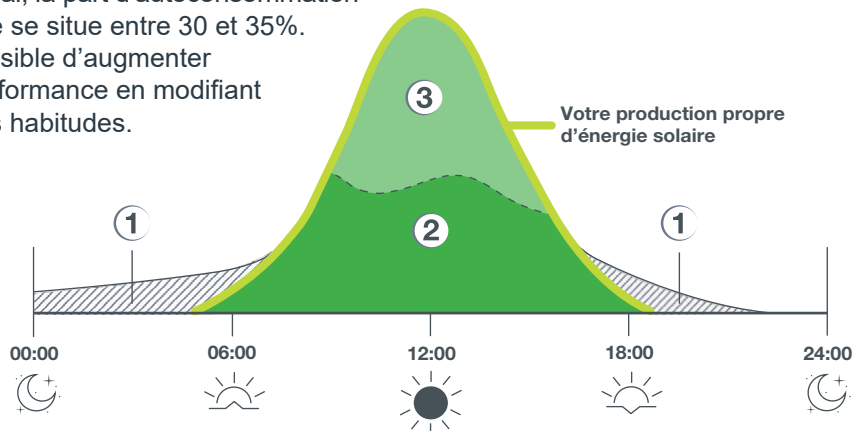
Un panneau photovoltaïque est un assemblage de cellules solaires cristallines en silicium qui produisent de l'électricité avec la lumière du jour. La quantité de courant produite par la cellule dépend de la quantité de lumière qu'elle reçoit. Ainsi, même par une froide journée d'hiver, les panneaux photovoltaïques peuvent produire de l'électricité.

### QU'EST-CE QUE L'AUTOCONSOMMATION ?

Egalement appelée consommation propre, l'autoconsommation signifie que vous pouvez **consommer directement l'électricité produite sur votre toit**.

En général, la part d'autoconsommation moyenne se situe entre 30 et 35%.

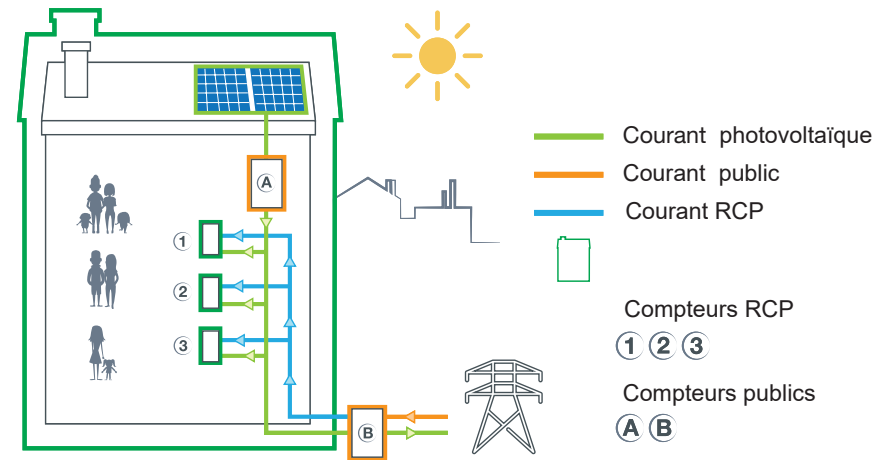
Il est possible d'augmenter cette performance en modifiant quelques habitudes.



- 1 Votre soutirage d'électricité provenant du réseau public    2 Votre consommation propre    3 Vente de votre surplus d'énergie au réseau public

## QU'EST-CE QUE LE RCP ?

Entré en vigueur le 1er janvier 2018, le nouveau droit sur l'énergie autorise la constitution d'un **Regroupement dans le cadre de la Consommation Propre** (RCP). Le RCP permet à chacun des utilisateurs de consommer l'énergie photovoltaïque produite sur son toit. La loi fixe les conditions-cadres nécessaires aux rapports internes et externes du regroupement, entre le propriétaire foncier, l'exploitant de l'installation, les locataires et la relation avec distributeur électrique local.



### COMMENT FONCTIONNE LE RCP ?

Le propriétaire nomme un Représentant, en général la gérance de l'immeuble, qui sera le lien avec les habitants et avec l'exploitation du réseau électrique public. Ce représentant est responsable de l'approvisionnement en électricité de l'immeuble et de la mesure de la consommation. Il coordonne également le suivi administratif et la facturation avec le mandataire spécialisé.

### QUEL IMPACT FINANCIER ?

En tant que locataire, la loi fédérale (Ordonnance fédérale sur l'Énergie, art.16, al.3) vous garantit que le tarif moyen du kilowattheure solaire local sera moins cher que le tarif standard de l'énergie achetée sur le réseau public. Vous n'avez pas de coût supplémentaire à payer, ni lors du passage à ce nouveau mode d'approvisionnement, ni après sa mise en place. Le propriétaire prend à sa charge les différents coûts tels que le capital investi dans l'installation solaire et les **frais d'exploitation, le coût de la mesure et les frais administratifs**.

## MODALITÉS D'ADHÉSION AU RCP

Le Représentant du RCP communique 3 mois à l'avance la formation du **Regroupement pour la Consommation Propre** et la liste nominative des membres (copropriétaires et/ou locataires). Dès votre emménagement, vous êtes membre du RCP selon informations de la Régie.

### Pourquoi adhérer au RCP ?

L'adhésion au RCP permet à chaque habitant de participer à la transition énergétique en bénéficiant de tarifs plus avantageux et de consommer directement une partie de l'électricité renouvelable produite par l'installation solaire posée en toiture.

### Est-il possible de sortir du RCP ?

Si le RCP ne répond pas aux obligations de fournir de l'électricité selon la demande et à un prix plus bas que celui fourni par le réseau public, vous pouvez faire valoir le droit de sortir du Regroupement pour la Consommation Propre. Les locataires mettent également fin à leur participation au RCP lorsqu'ils résilient leur contrat de bail.

## QUE DEVIENT LE COURANT PHOTOVOLTAÏQUE QUI NE SERAIT PAS AUTO-CONSOMMÉ ?

Si la production solaire dépasse la consommation propre, le réseau public a l'obligation de reprendre le courant excédentaire. Le tarif de reprise applicable à l'énergie injectée dans le réseau varie selon la localité. Il est constitué de plusieurs composantes: prix du marché (obligation légale), parfois achat de la garantie d'origine (plus-value écologique) et/ou encouragement local facultatif à l'injection d'énergies renouvelables.



### Est-ce que les compteurs seront différents ?

Les compteurs actuels dits « à index » seront remplacés par des compteurs dits « à courbe de charge » afin de mesurer la consommation pour chaque ¼ heure. Ce comptage permettra une comptabilisation effective des consommations. Les coûts de changement du compteur sont pris en charge par les copropriétaires.



## COMPTAGE ET FACTURATION DE L'ELECTRICITE

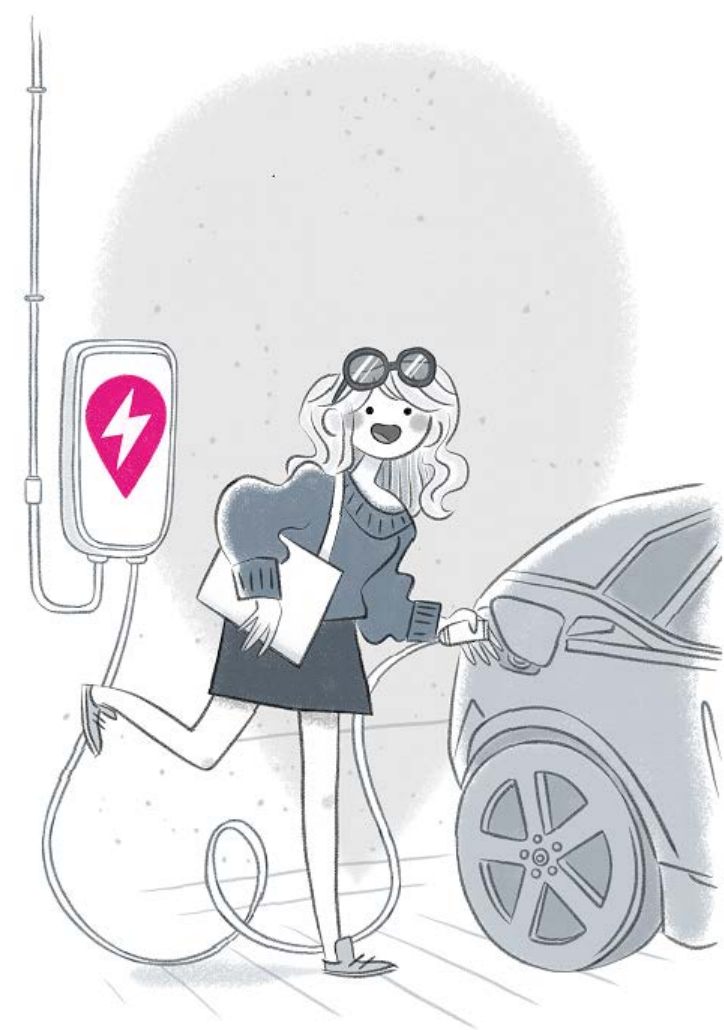
Le propriétaire et le Représentant du RCP ont décidé de déléguer la gestion de la mesure de la consommation de l'électricité (auto-consommation et soutirage sur le réseau), ainsi que la facturation et l'encaissement.

- Le prestataire possède toute l'expertise nécessaire pour gérer les opérations de comptage et de facturation.
- A intervalles réguliers, ce prestataire vous enverra une facture détaillée pour l'intégralité de votre consommation d'électricité, établie au nom du RCP.
- Les paiements seront effectués au prestataire pour le compte du RCP.

**Pour toute question relative à la facturation, décompte et paiement, le prestataire de facturation reste votre interlocuteur privilégié.**

**Pour toutes questions générales:**

- Si vous êtes locataire, vous pouvez contacter votre régie
- Si vous êtes propriétaire, vous pouvez contacter Local Energy au +41 58 262 00 53



## QUELQUES ASTUCES POUR PROFITER PLEINEMENT DE L'ÉNERGIE SOLAIRE

Pour profiter pleinement de l'énergie solaire, il faut modifier ses habitudes de consommation d'électricité durant la journée et idéalement durant les pointes de production.



Faire fonctionner l'électroménager, la machine à laver et le lave-vaisselle durant la journée



Passer à la mobilité douce en adoptant l'électrique



Penser à recharger batteries multimédias durant la journée